

Aquitaine, Landes
Biscarrosse

Logements des salariés du Centre d'essais des Landes (CEL)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA40001710

Date de l'enquête initiale : 2019

Date(s) de rédaction : 2020

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale aéronautique

Auteur(s) du dossier : Laetitia Maison-Soulard

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel

Désignation

Aires d'études : Aquitaine

Localisation

Historique

Dans le cadre de l'aménagement du [Centre d'essais des Landes](#) (CEL) au début des années 1960, entre les massifs forestiers de Biscarrosse et de Sainte-Eulalie, plusieurs projets de logements sont envisagés pour le personnel. En 1962, le ministère des Armées estime qu'à la fin de la décennie, le CEL pourra atteindre un effectif de 3000 personnes, soit la nécessité de loger environ 12000 personnes à proximité. Pour ce faire, le ministère des Armées et la Direction de l'aménagement du territoire du ministère de la Construction entament une concertation à la fin de l'année 1962. Cette implantation vient en effet interrompre une dynamique locale visant à développer le tourisme autour des lacs landais - notamment entre l'océan et les lacs, là où le CEL souhaite s'installer - et dont le plan d'urbanisme vient d'être arrêté par l'architecte Jean Marty. Dans ce contexte, le préfet des Landes exige des contreparties face aux modifications profondes des programmes de développement touristique envisagés. S'engage alors un débat sur les modalités d'organisation des logements : faut-il disséminer cet habitat dans les communes avoisinantes, les "appuyer" sur une agglomération existante ou créer une ville-nouvelle à l'image de [Mourenx](#), la cité en construction depuis 1958, au sud de Pau, dans le cadre du complexe gazier de Lacq ? Le modèle mourenxois ne convainc pas du fait de son aspect trop "grand ensemble", le préfet préférant une architecture de type landais et les urbanistes un "aménagement" de la ville de Biscarrosse plutôt que la création d'une ville-nouvelle.

Pour ce faire, une Zone à urbaniser en priorité (ZUP) est d'abord créée à Biscarrosse, le 7 février 1964, pour loger notamment et prioritairement les salariés du CEL. Son étude est confiée à Jean Marty et Georges Johannet, déjà désigné depuis 1959 comme architecte-urbaniste chargé des plans d'urbanisme directeur de Biscarrosse et de Parentis-en-Born, tout en étant architecte-conseil des Landes. Le maître d'œuvre choisi est la Compagnie immobilière pour le logement des fonctionnaires civils et militaires (CILOF) tandis que la DATAR suit de près le projet et finance notamment l'alimentation en eau de Biscarrosse via le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT) en juin 1964.

En parallèle, plusieurs lotissements aux alentours sont construits. Conçus en appartements à 75 % et en villas, ces logements se répartissent en 1972 de la manière suivante : dans les communes de Biscarrosse (Biscarrosse Bourg : 860 logements et Biscarrosse Plage : 57), Parentis-en-Born (279), Mimizan (170), Hourtin (48) et La Teste (28). Un établissement d'enseignement secondaire est même créé à Parentis-en-Born, aujourd'hui la [cité scolaire Saint-Exupéry](#). Ainsi, au total, 1442 logements auront été créés.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Marty (architecte urbaniste, attribution par source), Georges Johannet (architecte urbaniste, attribution par source)

Description

La nécessité de construire rapidement de nombreux logements conduit les architectes impliqués à opter pour une logique de grand ensemble dans le bourg de Biscarrosse en proposant des tours et des barres d'immeubles à toit terrasse, avec une ossature en béton et un remplissage en briques creuses. Cependant, l'habitat individuel est également développé dans la commune, ainsi que dans les alentours. Les pavillons individuels souscrivent aux normes des "Logécos" (logements économiques et familiaux). Ils sont élevés en briques creuses, sont en rez-de-chaussée ou à un étage, parfois organisés en bande, majoritairement avec un toit en pavillon ou un toit à deux pans, toujours en tuiles. Il est à noter que les architectes tentent de diversifier les aspects des murs en ajoutant divers types de revêtement, aussi bien pour les immeubles que pour les maisons individuelles : lames de pins verticales, dalles d'ardoise, carreaux de grès cérame.

Illustrations



Façades est des barres J
du lotissement concerté
dit Biscarrosse-Bourg 4.
Phot. Adrienne Barroche
IVR72_20194010612NUC4A

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

L'industrie aérospatiale en Aquitaine (IA33004602) Aquitaine, Gironde, Bordeaux

Oeuvres en rapport :

Lotissement concerté dit de La Forêt (IA40001708) Aquitaine, Landes, Parentis-en-Born, La Forêt, avenue Nicolas-Brémontier

Lotissement concerté dit des pompiers (IA40001714) Aquitaine, Landes, Biscarrosse, avenue de la plage

Lotissement concerté dite cité du Centre d'essais des Landes (CEL) (IA40001709) Aquitaine, Landes, Biscarrosse, Biscarrosse-Plage, avenue des Bergeronnettes

Zone d'urbanisation prioritaire de Biscarrosse avec logements à destination du personnel du CEL. (IA40001706) Aquitaine, Landes, Biscarrosse

Auteur(s) du dossier : Laetitia Maison-Soulard

Copyright(s) : (c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel



Façades est des barres J du lotissement concerté dit Biscarrosse-Bourg 4.

IVR72_20194010612NUC4A

Auteur de l'illustration : Adrienne Barroche

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation